

19 NOVEMBRE 2023:

JOURNEE NATIONALE DES ASSISTANTS MATERNELS

L'occasion de mettre en lumière ce métier!



QUI EST-IL?

L'assistant maternel est un professionnel qui doit être agréé par le Président du Conseil Départemental pour accueillir des enfants mineurs à son domicile ou au sein d'une MAM de façon occasionnelle ou régulière.

QUE FAIT-IL?

L'assistant maternel veille au quotidien aux rythmes, aux besoins de chaque enfant accueilli, favorisant leur épanouissement tout en prenant en compte leur environnement familial. C'est une relation de confiance, bienveillante qui s'établit entre les parents, le professionnel et l'enfant.

COMMENT?

Cette relation implique des devoirs et des droits, relatifs aux parents employeurs et aux assistants maternels qui sont inscrits dans la Convention Collective Nationale du particuliers employeurs et emploi à domicile (15/03/2021).



LES ASSISTANTS MATERNELS SONT INVITES A FREQUENTER LE RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) POUR :

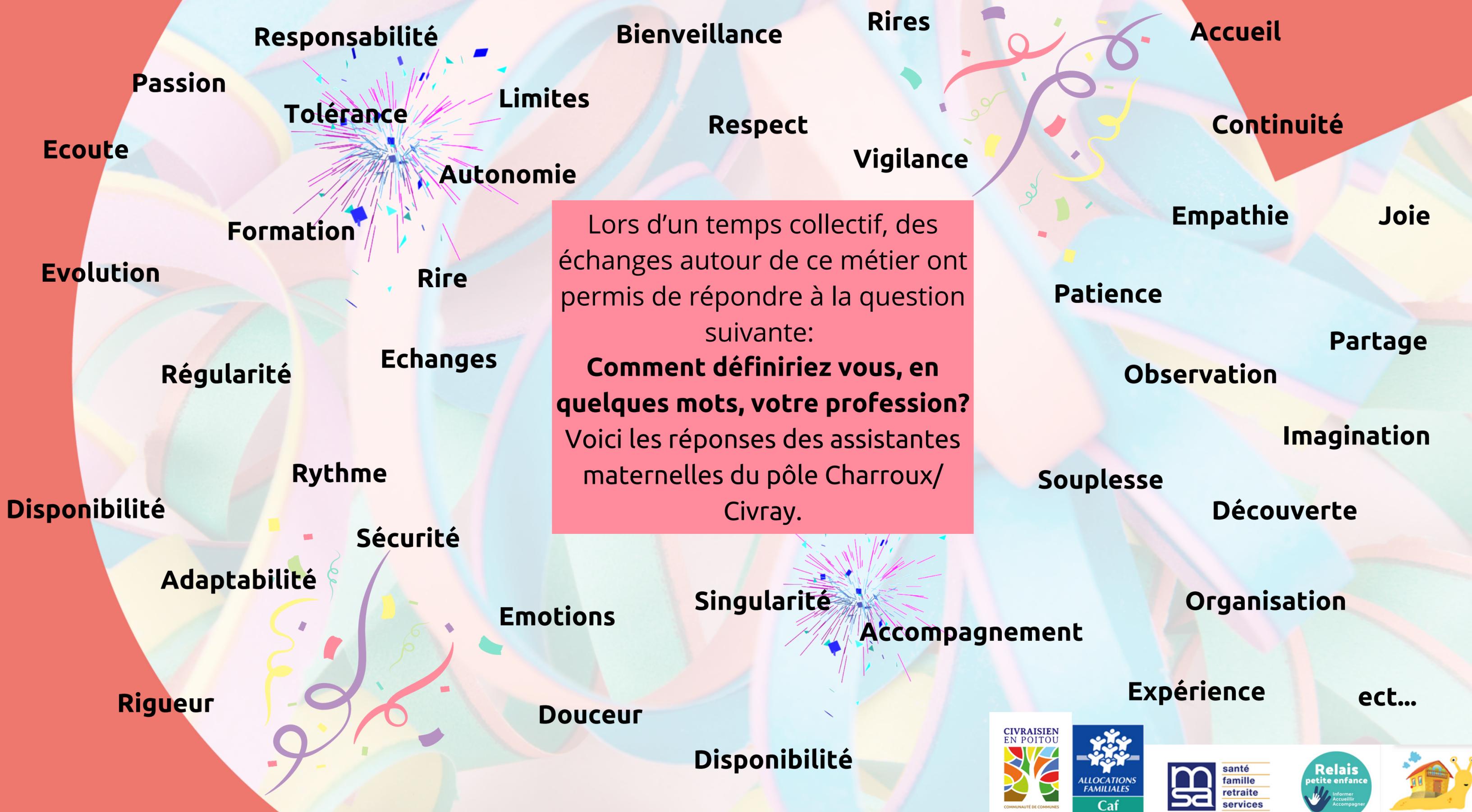
S'informer sur leurs droits et devoirs en lien avec le droit du travail, par mail, téléphone, rendez-vous.

Echanger sur leurs pratiques professionnelles lors des temps collectifs en matinée en présence des enfants (avec accord des parents) et donc proposer un espace de jeux aux enfants accueillis différents de leur domicile.

Participer à des projets en lien avec leur profession (motricité, émotions, analyses des pratiques professionnelles...) avec ou sans intervenants en présence des enfants ou sans les enfants en soirée.

LA PARTICIPATION DES PROFESSIONNELS EST LIBRE ET VOLONTAIRE





Lors d'un temps collectif, des échanges autour de ce métier ont permis de répondre à la question suivante:
Comment définiriez vous, en quelques mots, votre profession?
 Voici les réponses des assistantes maternelles du pôle Charroux/ Civray.



Pour plus d'informations, contactez:

- **RPE "les Fripounets" au 06 74 58 54 30/ rpe@civraisienpoitou.fr**

- **Direction de l'enfance et de la famille,
PMI, agréments-assistants maternels: 05 16 01 02 00/ lavienne86.fr**

